

Avis public

Ville-Marie
Montréal 

MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE DU 8 JUILLET 2020

AVIS PUBLIC est donné par la présente que la **prochaine séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, prévue le mercredi 8 juillet 2020, aura lieu comme prévu à compter de 18 h 30. Cependant, le conseil siègera par visioconférence** en cohérence avec les mesures de prévention de la propagation de la COVID-19. **Les citoyennes et citoyens pourront suivre le déroulement de la séance par webdiffusion, en direct ou en différé, à partir du lien identifié au paragraphe ci-dessous.**

Les citoyennes et citoyens pourront également poser des questions aux élus en transmettant leurs questions par écrit le mercredi 8 juillet 2020 entre 17 h 30 et 18 h 00 en utilisant le formulaire qui sera disponible pendant cette période à : <https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-darrondissement-de-ville-marie-de-juillet>

Seules les questions transmises pendant cette plage horaire pourront être traitées.

Cette procédure spéciale remplace la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement (<https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion.com/>), consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Fait à Montréal, le 4 juillet 2020

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

JDM2293352